

Rapporteur : M. MARTIN

50408

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Orientations budgétaires 2025

Le 30 janvier 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme GUIBLIN (pas de pouvoir donné), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. MARTINS (pas de pouvoir donné), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PERRIN (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. PICHOT (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h57

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-1 ;

Expose :

Un débat d'orientations budgétaires est organisé chaque année et soumis au vote de l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, conformément aux dispositions de l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport annexé expose les grandes perspectives d'actions du Département à venir pour l'année 2025, ainsi que les grands équilibres financiers qui se dessinent pour la Collectivité.

Décide :

- de donner acte du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2025, ci-joint, présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental.

Vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 10

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en préfecture le :
31 janvier 2025
ID: AD20250371

Pour extrait conforme